

VI

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Vice-ministre
des Finances de la République populaire de Pologne*

Ottawa, le 15 octobre 1971

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions relatives au transfert de certains fonds entre le Canada et la Pologne.

Je désire confirmer qu'on s'est entendu que le Gouvernement de la République populaire de Pologne autorisera le transfert en dollars canadiens, aux taux de change généralement utilisés, des fonds des citoyens canadiens qui sont présentement bloqués dans des comptes bancaires en Pologne et qui sont constitués par des paiements en compensation pour des propriétés de citoyens canadiens expropriées pour fins d'utilité publique par les autorités polonaises.

Le Gouvernement du Canada accordera un traitement identique aux citoyens polonais sur une base réciproque.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

MITCHELL SHARP

Monsieur Marian Krzak,
Vice-ministre des Finances de
la République populaire de Pologne